

Mécanique



www.autoprevention.qc.ca
(514) 844-2886 • (800) 363-2344

L'ACCUEIL D'UN NOUVEAU TRAVAILLEUR

Connaître les pratiques sécuritaires

Lors de l'arrivée d'un nouveau travailleur, on doit l'informer rapidement des règles de sécurité propres à l'entreprise. Pour assurer la sécurité de tous, nous vous recommandons de compléter cette fiche avec chacun de vos travailleurs et d'implantez des mesures correctives pour tous les points auxquels vous avez répondu non. S'il y a un comité de santé et de sécurité au travail dans votre entreprise, nous vous recommandons d'effectuer cette démarche de façon paritaire.

Pour la carrosserie, complétez la fiche 5009, pour les pièces et l'entreposage, la fiche 6001, et pour les détaillants d'essence, la fiche 4006.

		oui	non
	1. Informer le travailleur des politiques de l'entreprise		
<i>La politique de l'entreprise indique les orientations de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé de la politique générale de l'entreprise en matière de santé et de sécurité du travail. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Il connaît : <ul style="list-style-type: none"> - l'existence du comité de santé et de sécurité du travail, son rôle et le nom de ses membres (s'il y a lieu) ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'endroit où sont affichés les avis du comité ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'endroit où sont disponibles tous les documents pertinents en matière de santé et de sécurité. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>Un système de parrainage. L'employeur doit fournir gratuitement les équipements de protection personnelle requis.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un parrain accompagne le nouveau travailleur. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Le travailleur est informé : <ul style="list-style-type: none"> - des équipements requis selon les postes et les tâches ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - et il sait à qui s'adresser pour obtenir un équipement ou en remplacer un défectueux. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>Savoir réagir rapidement en cas d'accident ou de blessure, permet de limiter les dégâts et d'en éviter la répétition.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé de la marche à suivre en cas d'accident. On lui a précisé : (LSST, LATMP) <ul style="list-style-type: none"> - l'importance de déclarer tout accident, même s'il n'y a pas de blessure ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - le nom des secouristes ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'importance que le registre des accidents et de premiers soins soit rempli. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>Les mesures d'urgence – incendie.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé de la marche à suivre lorsqu'une alarme est déclenchée. On lui a précisé : (RSST) <ul style="list-style-type: none"> - la procédure d'évacuation ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'emplacement des issues et des sorties d'urgence ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - le point de rassemblement. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Il est informé qu'il doit réagir rapidement lorsqu'il détecte une urgence. On lui a indiqué l'emplacement : <ul style="list-style-type: none"> - des plans d'évacuation ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des déclencheurs d'alarme incendie ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des extincteurs et des autres équipements d'urgence. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Se référer à la fiche 1005-Évacuer les lieux efficacement en cas d'urgence. 		

2. Vérifier la connaissance des pratiques sécuritaires

oui non

Beaucoup d'accidents ont comme cause une mauvaise tenue des lieux.

- **Le travailleur connaît l'importance d'une bonne tenue des lieux**, et notamment des points suivants :
 - les pièces et les débris doivent être ramassés rapidement ;
 - les voies de circulation doivent être dégagées ;
 - les issues et les sorties d'urgence doivent être dégagées en tout temps ;
 - la surface du sol doit être propre et déglacée en hiver.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La manutention de charges.

- Se référer à la fiche 1001. Les voies de circulation.
- **Le travailleur connaît les principes de levage sécuritaire**, notamment :
 - les équipements de levage appropriés à chaque situation, où les trouver et comment les utiliser ;
 - les situations où il faut l'aide d'un collègue ; il connaît les techniques de soulèvement en équipe ;
 - la technique de soulèvement sécuritaire des charges (encadrer la charge, garder le dos droit, soulever avec les jambes, etc).
- Se référer à la fiche 1003. Manutention et entreposage : prévenir les efforts et les blessures.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaître les dangers des matières dangereuses et savoir comment s'en protéger.

- **Le travailleur connaît les dangers des produits qu'il utilise.** (LSST, SIMDUT)
 - Il a reçu une formation sur le SIMDUT.
 - Il connaît les risques des produits qu'il utilise et les mesures de prévention appropriées.
 - Il sait où trouver les fiches signalétiques des produits dangereux et comment les interpréter.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les règles de sécurité spécifiques à l'entreposage des matières inflammables.

- **Le travailleur connaît les règles particulières d'entreposage des produits inflammables.** Il sait :
 - à quel endroit ils doivent être entreposés (local dédié, armoire de produits inflammables) ;
 - que les contenants doivent être homologués (sigle UL, FM ou CSA) ;
 - que la quantité de produit présente au poste de travail doit se limiter aux besoins quotidiens. (SIMDUT, NFPA-30)
- Se référer à la fiche 1002. Gérer les produits inflammables et combustibles.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les caractéristiques des ponts élévateurs.

- **Le travailleur connaît les caractéristiques des ponts élévateurs qu'il utilise**, dont notamment :
 - leur capacité et le type de véhicules qu'ils peuvent supporter ;
 - la façon d'identifier les points d'appui sous un véhicule ;
 - la méthode de levage sécuritaire d'un véhicule ;
 - la méthode d'inspection du pont élévateur.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le monoxyde de carbone est inodore et incolore : c'est un tueur silencieux d'où l'importance d'évacuer les gaz d'échappement à l'extérieur.

- **Le travailleur connaît les dangers des gaz d'échappement.**
- **Le travailleur sait qu'il doit raccorder le véhicule au système de ventilation locale des gaz d'échappement avant de démarrer le moteur.** (RSST)
- Se référer à la fiche 2003. La ventilation locale : évacuer à la source les gaz d'échappement.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

Les étincelles et les tisons peuvent franchir des distances importantes et allumer un incendie.

- **Le travailleur connaît les travaux qui produisent des étincelles ou des tisons, comme le meulage, le soudo-brasage, le découpage au chalumeau.**
 - Il connaît l'importance d'utiliser des écrans pour éviter la dispersion d'étincelles ;
 - Il connaît l'importance de protéger les conduites d'essence à proximité des travaux exécutés.
- Se référer à la fiche 7001. Contrôler les sources d'ignition.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'essence est un liquide extrêmement inflammable dont il faut éloigner toute source d'ignition. C'est un liquide volatil dont les vapeurs lourdes ont tendance à s'accumuler aux points les plus bas... particulièrement dans les fosses de réparation.

- **Le travailleur connaît les dangers de l'essence** et en particulier :
 - son haut taux d'inflammabilité ;
 - que les vapeurs qu'elle dégage sont plus lourdes que l'air ;
 - l'importance d'éviter tout déversement d'essence (notamment lors du changement de filtre d'essence ou de travaux sur ces conduites) ;
 - l'importance d'effectuer toute vidange de réservoir avec un «transvideur» approuvé.
- Se référer à la fiche 2001. Travailler dans une fosse de réparation.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

2. Vérifier la connaissance des pratiques sécuritaires (suite)

En plus des conséquences environnementales possibles, le déversement de produits dangereux et surtout de produits inflammables peuvent avoir des conséquences désastreuses.

- | | oui | non |
|---|-----|-----|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît la marche à suivre en cas de déversement. <ul style="list-style-type: none"> • Si c'est un déversement de produit inflammable, il connaît : <ul style="list-style-type: none"> - l'importance d'avertir immédiatement ses collègues à proximité, incluant les travailleurs se situant dans les fosses à 11 m (35 pi) ou moins du déversement ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'importance de ventiler les lieux immédiatement et d'éliminer toutes les sources d'ignition (flamme, étincelle, etc) dans cette zone. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Pour tout déversement, il connaît : <ul style="list-style-type: none"> - la façon de le recueillir ou de le contrôler ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - les personnes à avertir si un déversement atteint les égouts ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'emplacement du matériel d'intervention. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | |

3. S'assurer que le travailleur se protège adéquatement

Les risques de chute de composantes lourdes nécessitent le port de chaussures de sécurité. De plus, les semelles requises en milieu humide ou pour les travaux de soudage à l'arc doivent protéger contre la transmission d'électricité.

Dans un atelier de mécanique, il n'existe pas de zone totalement « sans risque » pour les yeux

Lors du travail sous un véhicule, les risques de blessures à la tête sont importants.

Le port des gants peut éviter les coupures, les brûlures et les dermatoses.

Le port de chaussures ou de vêtements adéquats limite le risque d'accident lors du travail à l'extérieur.

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur porte en tout temps des chaussures de sécurité appropriées qui possèdent les caractéristiques suivantes : (RSST, CSA Z195) <ul style="list-style-type: none"> - semelles et embouts protecteurs de classe 1 (avec triangle vert et logo CSA sur la chaussure droite) ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - protection diélectrique lorsqu'il y a risque de choc électrique (sigle Ω sur la chaussure droite) ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - la semelle est en caoutchouc pour bien adhérer au sol, même par temps froid ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - la semelle possède un relief en zigzag à angles ouverts pour prévenir les glissades et favoriser l'évacuation des liquides. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Le travailleur porte en tout temps dans l'atelier des lunettes de sécurité approuvées. (RSST, CSA Z94.1) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Le travailleur porte un écran facial lors des travaux où il y a risque d'éclaboussures (lavage sous pression, remplissage de batteries) ou de projection à haute vitesse de particules (meulage). (RSST) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Le travailleur porte un casque de protection lors du travail sous un véhicule. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Le travailleur porte des gants appropriés aux risques présents, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> - des gants en nitrile mince pour la plupart des travaux de mécanique ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des gants en nitrile épais pour le lavage de pièces à la main ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des gants en caoutchouc pour manipuler des acides ou des produits caustiques ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des gants de cuir lorsqu'il y a risque d'abrasion ou de coupures. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Lors d'un travail à l'extérieur, le travailleur s'habille en fonction des conditions climatiques. Il porte : <ul style="list-style-type: none"> - des couvre-chaussures à semelle anti-dérapante au besoin ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - un manteau ou un imperméable au besoin. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | |
|---|--|--|

LISTE DES RÈGLEMENTS ET DES CODES

- CSA : Association canadienne de normalisation
- CNPI : Code national de prévention des incendies du Canada
- LATMP : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
- LSST : Loi sur la santé et la sécurité du travail
- NFPA-30 : Norme sur les produits inflammables et combustibles
- NFPA-88 : Les garages de réparation
- RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les fiches indiquées sont disponibles sur notre site internet.
 Les points identifiés en caractères gras doivent être traités en priorité.
 Reporter les points à corriger sur la fiche d'action prévue à cet effet.

